



PROCEDURE D'ADMISSION

Collège

1. La demande d'inscription, remplie et accompagnée des documents demandés, est à retourner au **Secrétariat des élèves**. Nous attirons votre attention sur le fait qu'il est indispensable, avant toute démarche en vue d'une admission à l'INJS, que le jeune soit affilié à la Sécurité Sociale.
2. Ce dossier est d'abord examiné par les différents professionnels de l'INJS.
3. S'il est **complet**, la famille est convoquée afin d'effectuer un « stage d'admission ».

Déroulement du "stage d'admission" (à titre indicatif)

Pour une entrée au collège : 1 à 2 jours (stage en classe) + 1/2 journée (RDV)

- Le jeune effectue un stage en classe au cours duquel il passe des évaluations d'enseignement général (Français, Mathématiques).
- Le jeune et ses parents rencontrent les professionnels des différents services de l'INJS (RDV avant, durant ou après le stage, selon le planning envoyé).



Pour les demandes d'internat, un stage obligatoire d'une nuit minimum est organisé.

4. Suite à ce stage, une **commission d'admission** se réunit pour examiner les avis de tous les professionnels et proposer la meilleure orientation possible.
5. La notification de décision est communiquée par courrier **uniquement**, pour accord de la famille.

Pour les demandes d'admission en inclusion (Collège Rodin, ...), cette notification de décision est sous réserve de l'accord du Rectorat de Paris (fin juin/début juillet).



Date limite dépôt de dossier : le 22 mars 2019

Pour toutes informations complémentaires concernant les admissions vous pouvez contacter :

Le Secrétariat des élèves

Mesdames **MERTER / DUCROQUET**

☎ 01.53.73.14.33 / 01.53.73.14.36

✉ secretel2@injs-paris.fr

Mesdames **NGUIMBIS**

☎ 01.53.73.14.15

Pour toutes informations concernant le dossier MDPH vous pouvez contacter :

Madame **CHENEVOT** au secrétariat médical

☎ 01.53.73.14.44

✉ secretms@injs-paris.fr